

Codéveloppement professionnel

Public

Professionnel du secteur social, médico-social et sanitaire.

Prérequis

Être dirigeant ou manager.

Objectifs

Le Codéveloppement professionnel est une approche originale développée par les canadiens Adrien Payette et Claude Champagne, qui vise l'amélioration de la pratique professionnelle au sein d'un groupe de pairs par le biais d'une consultation qui porte sur des situations vécues par les participants.

Cette approche originale permet de :

- Prendre du recul vis-à-vis des fréquentes situations d'urgences managériales.
 - Favoriser un management responsabilisant avec le développement de compétences d'accompagnement des collaborateurs, de leadership...
 - Développer la transversalité et l'entraide grâce au regard croisé des autres participants.
 - Améliorer ses pratiques et développer ses compétences relationnelles (écoute, feedback, participation dans le groupe...)
-

Programme

- Le groupe de Codéveloppement professionnel est un espace de dialogue propice pour échanger autour du travail. Il constitue à ce titre un lieu d'apprentissage sur les compétences managériales.
 - La mise en place du groupe s'appuie sur une réflexion préalable, en lien avec l'institution, notamment afin de permettre le respect de règles éthiques (confidentialité des échanges, bienveillance et respect, parler vrai, etc...)
 - Généralement le groupe est constitué de 5 à 10 personnes qui se rencontreront au cours d'une série de 8 rencontres d'une durée de 3 heures sur une durée de 4 à 6 mois environ.
 - A chaque séance, un participant va partager au groupe un problème, une préoccupation ou un projet pour lequel il souhaite bénéficier de l'éclairage de ses pairs.
 - Cet éclairage constitue un outil de développement professionnel puissant favorisant la prise de recul vis-à-vis de ses pratiques habituelles de fonctionnement.
-

Méthodes et modalités pédagogiques

En présentiel (le cas échéant, en distanciel ou en mixte).

Échange en donnant la parole à chacun de manière systématique afin de garantir la possibilité d'expression.

Modalités et délai d'accès

Modalités et délai d'accès à la formation : ces informations sont transmises aux apprenants par l'employeur en amont de la formation.

Délai de mise en place de la formation : 15 jours minimum à partir de la planification des dates.

INTRA/Sur-Mesure

Durée : Séances de 2h30 à 3h.

Intra

Lieu : dans votre structure

Dates et coût : nous contacter.

Animation

Consultants, praticiens du codéveloppement professionnel.

Nombre de participants

Min : 5 | Max. : 10

Modalités d'évaluation

Evaluation de satisfaction.

Votre contact

Pôle Formation Continue, Conseil et VAE

Hélène TESSON

02 47 62 33 36

formation.continue@its-tours.com

Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, vous pouvez adresser vos questions à l'adresse : referent.handicap@its-tours.com

N° de Déclaration d'Activité : 24 37 00082 37

Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État.

Mise à jour du 01/06/26 v3